



**Chambre genevoise immobilière**  
Association des propriétaires

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 9 février 2014

### L'utilisation rationnelle du sol acceptée pour plus de logements de qualité

La Chambre genevoise immobilière a pris acte avec satisfaction de l'acceptation de la loi pour une utilisation rationnelle du sol qui définit un nouvel indice de densité et impose une densité minimale en zone de développement.

Son président, Cyril Aellen déclarait :

« En favorisant la création d'espaces publics généreux et la réalisation de plus de logements, c'est un équilibre juste qui est promu par cette loi. La densité minimale ne doit pas être crainte, il s'agit d'un véritable garde-fou pour éviter une sous-occupation manifeste du sol. Les indices de densité prévus ont été soigneusement comparés et adaptés en fonction de ceux présents dans des quartiers existants où il fait bon vivre. En outre, des exceptions sont prévues de sorte que la souplesse utile est présente. Il s'agit d'une contribution manifeste à la lutte contre la pénurie de logements. Je me félicite donc que les Genevois aient accepté ce texte. »

Pour le secrétaire général, Christophe Aumeunier, par ailleurs rédacteur de la loi :

« L'étalement urbain n'est pas compatible avec l'histoire de notre canton et l'étroitesse du territoire qui en résulte. Il est étranger à notre tradition. Les quartiers, le plus souvent cités par les Genevois comme étant sympas, sont les quartiers historiques denses comme les Eaux-Vives ou Carouge. L'intensité des échanges sociaux, la présence de places publiques, de parcs, de cafés, de commerces et de lieux culturels n'est possible qu'avec la présence d'un certain nombre d'habitants. La construction d'un plus grand nombre de logements, notamment en propriété, est nécessaire et cette loi le permet. »

#### Contacts :

Cyril Aellen, Président : tél. 079 241 76 86

Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

#### **La CGI en bref...**

La CGI est présidée par M. Cyril Aellen.

Son secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 93 ans, la CGI compte 6'600 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accès à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

[www.cgionline.ch](http://www.cgionline.ch)